

## AIDE AU LOYER DE KING COUNTY

LE FINANCEMENT N'EST PAS DISPONIBLE POUR AIDER TOUS LES LOCATAIRES DANS LE BESOIN.

L'ÉLIGIBILITÉ DES LOCATAIRES NE GARANTIT PAS QU'ILS RECEVRONT DE L'AIDE.

### **Aperçu du programme :**

King County utilisera plusieurs approches pour desservir le plus de foyer possibles et le plus rapidement possible. Le programme d'aide au loyer paiera certaines propriétés d'immeubles locatifs importantes et parcs de maisons préfabriquées via un système de paiements de masse pour les locataires éligibles. En outre, le County cherchera à distribuer de l'aide au loyer aux locataires aux propriétaires plus petits dont les locataires éligibles remplissent les conditions requises via un processus de loterie. Le financement sera prioritaire pour les régions de King County qui en ont le plus besoin. Trois semaines suivants le lancement du programme, King County examinera les foyers desservis pour s'assurer que le programme répond aux besoins de la communauté ainsi que les objectifs et buts du programme.

**Éligibilité des locataires :** Les locataires doivent satisfaire les deux exigences d'éligibilité suivantes :

1. Le revenu est inférieur ou égal à 50 % du revenu médian au cours des 60 derniers jours ; et
2. Au moins un mois de loyer non payé ou partiellement payé depuis le 1er mars 2020

De plus, les locataires doivent satisfaire au moins L'UNE des exigences suivantes.

1. Loyer dû : 50 % ou plus du revenu mensuel actuel est nécessaire pour payer le loyer.
2. Précédemment sans-abris au cours des cinq dernières années ; ceci inclut certaines expériences de couch surfing / double up.
3. Antécédents d'expulsion au cours des sept dernières années.
4. Logement interrompu en raison de la couleur de peau, l'origine ethnique, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle ou la religion du membre du foyer.
5. À risque de tomber gravement malade conformément aux CDC (âgé de 62 ans et plus, condition médicale sous-jacente).
6. Handicap d'un membre du foyer. Inclut une déficience physique, un problème de développement, un trouble mental ou émotionnel, y compris toute déficience causée par l'alcool ou la toxicomanie, le syndrome de stress posttraumatique ou un traumatisme crânien. Une personne souffrant du VIH / SIDA est considérée comme étant handicapée.

### **Conditions s'appliquant aux propriétaires :**

Comme condition pour recevoir un financement, les propriétaires doivent accepter ce qui suit :

1. Accepter trois mois d'aide au loyer au nom du locataire participant selon le moins élevé des montants suivants : (a) 80 % du loyer total applicable pour trois mois ; ou (b) juste loyer du marché pour les trois mois. Toute dette de loyer de plus de trois mois due par le locataire doit être pardonnée. Si la dette de loyer est inférieure à trois mois, l'aide doit être payée pour le loyer antérieur et futur jusqu'à trois mois sans dépasser le mois de décembre 2020
2. Il ne résiliera ni ne refusera de renouveler la location du locataire participant en l'absence d'un motif justifié jusqu'au 31 mars 2021.
3. Il n'augmentera pas le loyer du locataire actuel desservi par ce programme jusqu'au 31 mars 2021.

**Si un locataire n'est pas éligible et/ou si un propriétaire n'accepte pas les conditions, le foyer ne sera pas desservi.**

#### **Locataires intéressés par une aide au loyer**

Si vous répondez aux exigences d'éligibilité, veuillez présenter une déclaration d'intérêt dans le programme d'aide au loyer de King County en remplissant [ce formulaire](#). **Ceci n'est pas un formulaire de demande.** Les locataires seront choisis dans le cadre d'une loterie hebdomadaire. La loterie commencera le 14 septembre 2020. Si vous êtes sélectionné par la loterie, vous serez contacté par un organisme communautaire qui vous aidera à compléter le formulaire et faire votre demande.

Si vous n'êtes pas choisi dans le cadre de la loterie, vous resterez dans la liste des locataires intéressés et éligibles à toutes les loteries suivantes jusqu'à ce que les fonds soient dépensés. Les locataires qui n'ont pas été sélectionnés recevront un e-mail tous les vendredis **après** le 14 septembre 2020 qui leur informeront de leur statut.

**Si votre propriétaire n'accepte pas les conditions qui s'appliquent aux propriétaires, votre foyer ne bénéficiera pas de ce programme même si vous répondez aux exigences d'éligibilité et ne serez pas choisi par la loterie.**

NE REMPLISSEZ PAS LE FORMULAIRE PLUS D'UNE FOIS PAR FOYER. Vos chances de recevoir de l'aide n'augmenteront pas si vous envoyez plusieurs soumissions et ceci pourrait retarder le traitement de votre demande.

Des questions ? Contact : [CommerceRAgrant@kingcounty.gov](mailto:CommerceRAgrant@kingcounty.gov)